



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 octobre 2011

Soixante-cinquième session  
Point 122, t, de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 12 septembre 2011

[sans renvoi à une grande commission (A/65/L.90 et Add.1)]

### 65/316. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 49/1 du 17 octobre 1994, 59/20 du 8 novembre 2004, 61/48 du 4 décembre 2006 et 63/200 du 19 décembre 2008,

*Se félicitant* des efforts qui continuent d'être déployés pour resserrer les liens de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique et les institutions qui lui sont associées, et affirmant qu'il est utile d'étudier les moyens de les resserrer encore,

*Prenant note* du quarantième anniversaire de la création, en 1971, du Forum des îles du Pacifique, et constatant le rôle de premier plan que le Forum continue de jouer dans la promotion du développement durable, de la protection de l'environnement, de la bonne gouvernance et de la paix et de la sécurité dans le Pacifique grâce à la coopération régionale, y compris en appliquant le Plan pour le Pacifique adopté par ses dirigeants en 2005,

*Se félicitant* que, pour la toute première fois, un Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ait participé au Forum des îles du Pacifique, en l'occurrence le quarante-deuxième, tenu à Auckland (Nouvelle-Zélande), les 7 et 8 septembre 2011, et qu'il se soit rendu auparavant en Australie, aux Îles Salomon et à Kiribati, et prenant note de la déclaration conjointe des dirigeants du Forum et du Secrétaire général,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres<sup>1</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>, en particulier des paragraphes 116 à 123, qui portent sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique, et souhaite que cette coopération se poursuive ;

<sup>1</sup> A/65/382-S/2010/490.



2. *Se félicite* que les dirigeants du Forum des îles du Pacifique et le Secrétaire général tiennent à renforcer le dialogue de haut niveau entre les membres du Forum et l'Organisation des Nations Unies, notamment en organisant régulièrement des réunions entre le Secrétaire général et les dirigeants du Forum ;

3. *Invite* le Secrétaire général à étudier les moyens de promouvoir et de renforcer la coopération et la coordination avec les membres du Forum des îles du Pacifique et son secrétariat, en particulier dans les domaines désignés dans la déclaration conjointe publiée le 7 septembre 2011 par les dirigeants du Forum et le Secrétaire général ;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-septième session un rapport sur l'application de la présente résolution ;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session la question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique ».

*118<sup>e</sup> séance plénière  
12 septembre 2011*